



Transaction



Syndic de copropriétés



Gestion locative

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTION

Les pourcentages sont calculés sur le prix hors honoraires

Pour prix net vendeur jusqu'à 500.000€, barème basé sur tranches cumulatives

Pour partie du prix net vendeur jusqu'à 27.000€ :	3200€ TTC soit 2667€ HT
Pour partie du prix net vendeur entre 27.001€ et 80.000€ :	8.40% TTC soit 7% HT
Pour partie du prix net vendeur entre 80.001€ et 100.000€ :	6.00% TTC soit 5% HT
Pour partie du prix au-delà de 100.000€ :	4.00% TTC soit 3.33% HT

Pour exemple : pour un prix hors honoraires de 400.000 €, les honoraires sont de
3200 € pour la 1ere tranche
+ 8.4% de 53.000 pour la 2eme tranche soit 4.452 €
+ 6% de 20.000 pour la 3eme tranche soit 1.200 €
+ 4% de 300.000 pour la 4eme tranche soit 12.000 €
Soit un total de 20.852€ TTC (5.21% TTC soit 4.34% HT)

Pour prix net vendeur au-delà de 500.000€ : 5.00% TTC soit 4.17% HT

Les honoraires peuvent être à charge du vendeur ou de l'acquéreur, selon mention portée au mandat et reprise dans les annonces. En cas de vente en inter-cabinet, les honoraires appliqués sont ceux pratiqués par le titulaire du mandat et mentionnés sur ce dernier.

GESTION LOCATIVE

Immobilier ancien :

Pack « Quietis » : gestion administrative, comptable et technique de votre bien

Règlement par acompte mensuel et régularisation trimestrielle : 7% HT des sommes encaissées (8.40% TTC)

Pack « Quietis + » : gestion complète + Garantie des Loyers Impayés (GLI) + garantie, détérioration immobilière + protection juridique + garantie inoccupation

Règlement par acompte mensuel et régularisation trimestrielle : 11.40% TTC

Immobilier neuf :

Pack « Serenis » : gestion administrative, comptable et technique de votre bien

Règlement par acompte mensuel et régularisation trimestrielle : 5.85% HT des sommes encaissées (7.02% TTC)

Pack « Serenis+ » : gestion complète + Garantie des Loyers Impayés (GLI) + garantie, détérioration immobilière + protection juridique + garantie inoccupation

Règlement par acompte mensuel et régularisation trimestrielle : 9.52% TTC



LOCATION

Logements : Conformément à la Loi ALUR et plafonnés à un maximum d'un mois de loyer HC

A/ honoraires de visite, constitution de dossier locataire et rédaction de bail : de 8 à 10€ TTC /m² selon zonage Loi ALUR

B/ Honoraires d'Etat des lieux : 3€ TTC/m²

C/ Frais de commercialisation (honoraires d'entremise et de négociation) : 228€ TTC (dégressif superficie)

A la charge du locataire : A + B

A la charge du propriétaire : A+B+C

Bureaux et locaux commerciaux : 10% HT soit 12% TTC du loyer annuel TTC à la charge du locataire

7% HT soit 8.40% TTC du loyer annuel TTC à la charge du propriétaire

